



COMITE DEPARTEMENTAL BOULISTE

Des Alpes de Haute Provence

Maison des Associations – 209, Boulevard du Temps Perdu – 04100 MANOSQUE

☎ : 04.92.87.44.53 ✉ : 04.92.87.35.59 ✉ E-mail: cd04@petanque.fr



INFOS CLUBS 2/2016

Manosque le 29 Janvier 2016.

Objets :

I. RAPPELS IMPORTANTS

1. RAPPELS IMPORTANTS

Suite aux demandes de plusieurs clubs nous vous prions de trouver ci-dessous quelques rappels importants, applicables depuis quelques années :

- **MUTATIONS** : Les mutations doivent être effectuées du 1^{er} au 31 décembre de chaque année, cachet de la poste faisant foi.
A ce jour les prix pratiqués ? IMPOSES par la FFPJP sont les suivants :
20 euros pour une mutation interne (club à club du CD 04). Mutation gratuite après une année d'interruption de licence.
40 euros pour une mutation externe (club 04 à un club d'un autre comité). Mutation gratuite après deux années d'interruption de licence).
Pour être enregistrées par le CD 04 les formulaires de couleur ROSE doivent être joints à la demande de licence et ceux-ci doivent être tamponnés par le club et le comité concernés. A défaut les mutations ne peuvent être prises en compte.
- **JEUNES** :
La participation des joueurs BENJAMINS, MINIMES et CADETS est INTERDITE dans les concours à la mêlée. **Seuls les juniors peuvent participer.**
Compétition par équipes : les Benjamins, Minimes et Cadets sont autorisés à participer aux compétitions SENIOR à condition qu'au moins un majeur soit présent dans l'équipe ou qu'un majeur (qui ne joue pas) les accompagne et dépose sa licence en cours de validité à la table de marque.
- **LICENCES** :
Tout joueur doit déposer à la table de marque sa licence en cours de validité. Les clubs doivent utiliser le lecteur en leur possession.
En cas d'accident et si la licence n'a pas été déposée, la responsabilité du club sera engagée.
Un joueur qui a « oublié » sa licence sera autorisé à participer à une compétition selon les conditions suivantes :
 - Que l'on puisse vérifier **sur le lieu de la compétition** que le joueur est bien recensé sur la base fédérale du logiciel GESLICO. Si la vérification n'est pas possible il ne pourra pas jouer.
 - Justifier de son identité
 - Présenter le certificat médical daté de moins de un an
 - Payer une amende de 10 Euros qui sera reversée à la commission des jeunes du comité départemental.
- **TENUES** :
Les joueurs doivent avoir une tenue correcte dans toutes les compétitions.
Les chaussures fermées, devant, derrière, sur les côtés sont obligatoires pour toutes les compétitions.
Le port d'un haut identique est obligatoire dès la première partie pour tous les championnats, qualificatifs départementaux, championnats des Clubs et Coupe de France des clubs.
Pour les concours régionaux le port du haut identique est obligatoire à partir des ¼ de finales
Pour les concours nationaux le port du haut identique est obligatoire à partir des 1/8^{ème} de finales.

- Le règlement sportif de la FFPJP précise également qu'il est INTERDIT de téléphoner, fumer sur les jeux y compris avec une cigarette électronique pendant toute la durée de la compétition.

Vous voudrez bien diffuser ces informations à tous vos licenciés afin que la saison 2016 se déroule du mieux possible.

Nous vous en remercions à l'avance.

Le Secrétaire général

Francis CIORDIA



La Présidente

Bernadette LEVET

